



SMAEPA de la Région d'Yerville – MERCREDI 3 AVRIL 2024 – 17H00 – Salle des fêtes de la mairie de Bourdainville

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR, Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Jean-Michel TRAVERS, Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG, Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBEUF** : Virginie BARO
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

Excusés : Jacques LEMERCIER, Hervé WALLERICH

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Stéphanie RIOU

Ordre du jour :

1. Présentation du programme d'actions pour la protection de la ressource en eau
2. Avenant au groupement de commande pour les travaux du champ captant
3. Travaux de réhabilitation du réservoir de Bourdainville
4. Convention avec la commune de Criquetot sur Ouville
5. Convention avec la commune de Yerville pour le schéma de gestion des eaux pluviales
6. Mise en conformité branchement électrique du captage de Bourdainville
7. Révision de la DUP du Forage de Bourdainville
8. Réalisation d'une Servitude d'Utilité Publique au Saussay
9. Convention avec 2 particuliers à Yerville – offre de concours
10. Convention de travaux d'assainissement privé à Yerville
11. Création d'un poste de technicien à temps plein
12. Désignation d'un élu – référent déontologue

Nomination d'un secrétaire de séance : Rémy BONAMY

Présentation de Stéphanie RIOU qui remplace Brenda PATIN dont voici les principales missions :

- Gestion du SPANC et réalisation des contrôles des ANC
- Suivi des travaux des ANC neuf ou de réhabilitation
- Réalisation des contrôles de branchement d'assainissement
- Attribution et contrôle de l'entretien des sites avec le personnel d'entretien

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 3 juillet 2023

1. Présentation du programme d'actions pour la protection de la ressource en eau

Le Président donne la parole à Luc Lefrançois, Vice-Président chargé des opérations de protection de la ressource en eau.

Mr Luc Lefrançois expose que dans le cadre des opérations de protection de la ressource en eau du captage de Bourdainville, nous avons terminé l'étude des diagnostics agricoles réalisée par le bureau d'étude SCE avec Florian Castet, notre animateur BAC. Les principales missions de cette étude étaient :

- Réaliser un état des lieux représentatif des activités agricoles et non agricoles sur le territoire du BAC
- Définir les priorités d'actions de protection de la ressource en eau
- Construire un programme d'actions sur la période 2024-2029

Pour rappel l'ensemble de ces actions repose sur un cadre d'objectifs de qualité de l'eau brute qui ont été votés lors de réunion du 6 juillet 2023 :

- Absence de dépassements du 75% des normes de potabilité (0,1µg/L par pesticide et 0,5 µg/L pour la somme des pesticides). Application à l'ensemble des molécules « phytopharmaceutiques » et leurs métabolites.
- Eviter l'apparition de nouvelles molécules
- Stabiliser la courbe des concentrations en nitrates (moyenne de 35 mg/l)
- Prévenir l'apparition de pic de turbidité

Le programme d'actions a été réalisé et présenté à l'Agence de l'Eau. Celui-ci sera présenté aux agriculteurs lors d'une réunion publique.

Un tableau représentant le programme d'actions a été envoyé aux élus par mail.

16 actions y ont été définies sur 4 axes principaux :

- 1 : l'animation territoriale
- 2 : l'accompagnement à l'évolution des exploitations agricoles
- 3 : l'action sur les secteurs à risques pour la qualité de l'eau
- 4 : la communication et sensibilisation du public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE le programme d'actions pour la mise en œuvre de la protection de la ressource en eau tel qu'il a été présenté.**

2. Avenant au groupement de commande pour les travaux du champ captant

Monsieur le Président expose que lors de la réunion de présentation du Projet pour la réalisation du champ captant à Imbleville, les membres du groupement de commande (SMAEPA de Yerville, de Doudeville, Saint Laurent en Caux et Terroir de Caux) ont décidé de retenir le scénario 3 qui consiste à créer 2 forages définitifs.

L'ensemble des coûts présentés est de 1 160 000 € HT sur une période de 2 à 3 ans. Le taux de subventions de l'agence de l'eau est de 50 % et du Département 25 %.

La répartition de l'ensemble des dépenses de chaque membre de groupement a été actualisé avec les volumes consommés en 2022. Ainsi l'assiette de participation de chaque collectivité est actualisée et est présentée dans le tableau ci-dessous :

Membre du Groupement	Volume consommé 2022	Taux de participation	Montants estimés de la participation
SMAEPA de la région d'Yerville Mandataire du groupement de commande	503 307	34,12%	135 536 €
SMAEPA région de Doudeville	284 811	19,31%	76 697 €
SMAEPA Saint Laurent en Caux	80 962	5,49%	21 802 €
Communauté de Communes Terroir de Caux	606 212	41,09%	163 247 €
TOTAL	1 475 292	100,00%	397 282 €

Etant donné que les montants des participations ont évolué à la hausse, un avenant à la convention de groupement de commande doit être réalisé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE la participation de chaque collectivité résumée dans le tableau ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant dont la convention de groupement de commande.**

3. Travaux de réhabilitation du réservoir de Yerville

Le Président expose que les colonnes d'eau de refoulement et de distribution du réservoir de Yerville sont d'origine et ont besoin d'être renouvelées. Elles sont dans un état de rouille très avancé.

Parallèlement, des travaux de mise aux normes de la sécurité liées à l'accès à l'eau doivent être réalisés, du fait de la présence des antennes sur le dôme.

Le budget prévisionnel est d'environ 300 000 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE l'inscription de ce programme de travaux dans le budget eau potable**
- **APPROUVE la consultation et le choix de l'entreprise de travaux la mieux disante**
- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.**

4. Convention avec la commune de Criqueot sur Ouville

Le Président expose que Le Syndicat a fait réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la rue de Mantot dans la commune de Criqueot sur Ouville.

La Commune de Criqueot a, par la suite, réalisé les travaux d'enfouissement électrique dans cette rue ainsi qu'un lotissement. Elle a ensuite pris en charge les travaux de réfection de la voirie en enrobés

De ce fait, le Syndicat n'a pas réalisé les travaux de réfection en enrobés initialement prévus au marché. L'économie réalisée par le Syndicat était de 14 800 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter de prendre en charge cette somme et de signer la convention financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical (Sauf Marc BLOQUET et Claude LESEIGNEUR membres titulaires de la commune de Criqueot qui ne prennent pas part au vote) :

- **ACCEPTE le remboursement du Syndicat à la commune de Criqueot sur Ouville de la somme de 14 800 € pour les raisons sus-mentionnées.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention financière entre la Commune et le Syndicat.**

5. Convention avec la commune de Yerville pour le schéma de gestion des eaux pluviales

Le Président expose que le Syndicat procède à une mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Le commune de Yerville est doté d'un réseau unitaire. D'importantes quantités d'eau pluviales sont traitées à la station d'épuration de Yerville.

Afin de diminuer les apports d'eau pluviales, la commune de Yerville doit se doter d'une étude de gestion des eaux pluviales qui permettra la mise en place d'un réseau séparatif.

Nous proposons que le syndicat réalise cette étude en même temps que le schéma directeur d'assainissement.

Il est donc proposé de conclure une convention par laquelle la Commune de Yerville confie au Syndicat la mission de poursuivre, au nom et pour le compte de la Commune, sous son contrôle et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle suivante :

Montant de l'étude : 45 232,50 € HT

Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau (80%) : 36 186 €

Reste à charge de la commune de Yerville : **9 046,50 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**
- **APPROUVE le plan de financement**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération**

6. Mise en conformité branchement électrique du captage de Bourdainville

Le Président expose que nous avons réalisé l'enfouissement de l'alimentation électrique du captage de Bourdainville par le SDE 76. Il reste à raccorder électriquement le captage avec cette nouvelle alimentation souterraine.

Les travaux de mise aux normes de l'installation électrique du captage sont estimés à 18 000 € HT et peuvent être financés par l'agence de l'eau à hauteur de 80% dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE les travaux de sécurisation électrique du captage de Bourdainville**
- **SOLLICITE la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**
- **AUTORISE Monsieur le Président à réaliser la consultation et à signer toute acte nécessaire à l'exécution de la délibération**

7. Révision de la DUP du Forage de Bourdainville

Monsieur le Président expose que la Déclaration d'Utilité Publique du captage et du forage de Bourdainville a été réalisée le 18 janvier 2006. Elle autorise le Syndicat à prélever au maximum 2000 m³ /j.

Or, depuis près de 20 ans la population sur le territoire du Syndicat a augmenté de 2500 habitants environ. Par conséquent, les besoins en eau augmentent et nous dépassons donc régulièrement les prélèvements autorisés surtout en été.

Il est donc proposé de réviser la DUP comme nous le demande la DDTM. En première approche, l'estimation financière de cette révision de la DUP est de 80 000 €.

Ces études sont financées par l'Agence de l'eau et le conseil Départemental à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE la révision de la Déclaration d'Utilité Publique de captage et forage de Bourdainville ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à réaliser la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et pour un bureau d'étude ;**
- **SOLLICITE la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette étude.**

8. Réalisation d'une Servitude d'Utilité Publique au Saussay

Monsieur le Président expose Nous réalisons actuellement les études pour le projet de transfert des eaux usées du Saussay vers la commune d'Emanville.

L'implantation du réseau de refoulement passe notamment par un chemin privé sur une longueur de 300 mètres linéaires.

Les négociations avec le propriétaire privé pour obtenir un accord amiable s'avérant infructueuses, il est proposé au Comité Syndical d'établir une Servitude d'Utilité Publique considérant qu'il n'y a pas d'autres tracés possibles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de Servitude d'Utilité Publique ;**
- **SOLLICITE le SIDESA pour assister le syndicat dans ces démarches ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'élaboration de la procédure de Servitude d'Utilité Publique.**

9. Convention de travaux pour l'extension du réseau d'eau potable avec 2 particuliers à Yerville – offre de concours

Le Président expose que 2 propriétaires ont un projet de lotissement privé chemin de la Mare Sausseuse à Yerville. La réalisation de ce lotissement nécessite une extension du réseau d'eau potable de 90 mètres linéaires. Cet investissement doit être réalisé et payé par le Syndicat puisque c'est une canalisation publique sous domaine public.

Le coût de l'extension a été chiffré à 12 245,64 € HT.

Ce financement avantage directement les 2 propriétaires puisqu'il leur permet de vendre des parcelles constructibles.

Il a été convenu que les propriétaires participent à la totalité des travaux en signant avec le Syndicat une convention tri-partite sous forme d'offre de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tri-partite avec les 2 propriétaires**
- **AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres correspondants aux propriétaires pour le remboursement des sommes engagées.**

10. Convention de travaux d'assainissement privé à Yerville

Le Président expose qu'il y a un problème d'assainissement privé à Yerville. Une vieille canalisation privée qui collecte les eaux usées est cassée. Il y a des bouchages réguliers et des débordements d'eaux usées dans la commune.

Pour résoudre le problème, nous proposons que le Syndicat intervienne en tant que « facilitateur » en engageant les travaux.

Une convention sera préalablement signée entre tous les propriétaires concernés qui rembourseront le syndicat par l'établissement d'un titre de recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec les propriétaires.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres correspondants aux propriétaires pour le remboursement des sommes engagées.**

11. Création d'un poste de technicien à temps complet

Le Président expose qu'en remplacement de Brenda PATIN depuis le 1^{er} janvier 2024, Stéphanie RIOU travaille à plein temps en intérim dont les missions principales sont :

- Gestion du SPANC et réalisation des contrôles des ANC dans le cadre des vente et périodiquement
- Suivi des travaux des ANC neuf ou de réhabilitation
- Réalisation des contrôles de branchement d'assainissement dans la cadre de ventes
- Attribution et contrôle de l'entretien des sites avec le personnel d'entretien

Horaires : 8h30 – 12h30 -- 13h30 – 17h30 du lundi au jeudi

13h30 - 16h30 vendredi après-midi

Salaire : 1800 € net / mois avec véhicule mise à disposition

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux membres présents de créer, à compter du 1^{er} mai 2024, un emploi permanent de Technicien Eau et Assainissement relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Technicien à temps non complet.

Cet emploi doit être pourvu par un contractuel étant précisé que les personnels des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) est soumis au droit privé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **De créer un emploi permanent sur le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de technicien eau et assainissement à temps complet à compter du 01/05/2024.**
- **D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel**
- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 022 article 6411 du budget primitif de 2024**

12. Désignation des référents déontologues des élus

Monsieur le Président propose de désigner Rémy BONAMY référent déontologue

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la nomination de Rémy BONAMY référent déontologue.

Questions diverses :

Pierres ESCAP demande où en est le projet de transfert des eaux usées de Cideville

Alain PETIT répond que nous sommes en cours de consultation pour les études géotechniques et que le projet pourra être finalisé à l'issue de ces études. Ensuite nous pourrons lancer la consultation pour les travaux.

Alain PETIT informe que le Tribunal Administratif de Rouen a notifié au Syndicat qu'il rejetait les recours du groupement des riverains à Criquetot sur Ouville concernant le recouvrement de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif. Le collectif aura à payer 100 € de dommages et intérêts aux Syndicat pour chaque riverain.

La séance est levée à 18h20.

Le secrétaire de séance, Rémy BONAMY